



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON DU CAMEROUN

CAMEROON COTTON DEVELOPMENT COMPANY

SODECOTON

10252

18 OCT 2024

ADDITIF 1 N° _____ /24/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAMP/AH DU _____
RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 107/24/AONO/SDCC/CIPM DU
27/09/2024 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE TRANSPORT A LA SODECOTON POUR
LES EXERCICES 2025, 2026 ET 2027

Le Directeur Général de la SODECOTON porte à la connaissance des soumissionnaires que les éclaircissements ci-après sont apportés au Dossier d'Appel d'Offres sus référencé :

PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO) ET PICE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

PREOCCUPATIONS POSEES	ECLAIRCISSEMENTS APPORTES
Nous sollicitons la précision sur l'explication que vous faites du critère éliminatoire mentionné dans l'offre par le libellé : « absence de bonne exécution délivrée par le Maître d'Ouvrage et dûment justifiée (cette absence) par ce dernier par le non-respect des engagements contractuels apprécié par la sous-commission d'analyse ».	Chaque soumissionnaire ayant travaillé avec la SODECOTON lors du dernier quinquennat doit joindre à son offre une attestation de bonne exécution des contrats, délivrée par le Directeur Général de la SODECOTON.

PIECE N°6 : TERMES DE REFERENCE (TDR)

PREOCCUPATIONS POSEES	ECLAIRCISSEMENTS APPORTES								
<ul style="list-style-type: none">➤ Nous sollicitons des informations complémentaires relatives aux limites de garanties / capitaux garantis manquantes en page 8 et 9 des Termes de Références de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°107/24/AONO/SDCC/CIPM du 07 septembre 2024.➤ En exploitant les Termes de Références de l'Appel d'Offres National Ouvert N°107/24/AONO/SDCC/CIPM du 07 septembre 2024, nous avons constaté que les limites de garantie (plafonds) n'ont pas été renseignées en termes de capitaux (voir tableau extrait des TDR ci-dessous : <table border="1"><thead><tr><th>Limites de garantie</th><th>1. Cotons et produits dérivés</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>Transports * FCFA au maximum par évènement et/ou expédition terrestre, maritime et aérienne</td></tr><tr><td></td><td>Séjours en cours * FCFA en premier risque par lieu de séjour en normal de transport cours normal de transport et par sinistre ou évènement distinct. La limite s'applique par magasin, entrepôt ou aire de stockage. La garantie est accordée avec abrogation de la règle proportionnelle.</td></tr><tr><td></td><th>2. Matériels</th></tr></tbody></table>	Limites de garantie	1. Cotons et produits dérivés		Transports * FCFA au maximum par évènement et/ou expédition terrestre, maritime et aérienne		Séjours en cours * FCFA en premier risque par lieu de séjour en normal de transport cours normal de transport et par sinistre ou évènement distinct. La limite s'applique par magasin, entrepôt ou aire de stockage. La garantie est accordée avec abrogation de la règle proportionnelle.		2. Matériels	Voir en annexe le tableau additif contenant la précision sur les plafonds de garantie en assurance transport.
Limites de garantie	1. Cotons et produits dérivés								
	Transports * FCFA au maximum par évènement et/ou expédition terrestre, maritime et aérienne								
	Séjours en cours * FCFA en premier risque par lieu de séjour en normal de transport cours normal de transport et par sinistre ou évènement distinct. La limite s'applique par magasin, entrepôt ou aire de stockage. La garantie est accordée avec abrogation de la règle proportionnelle.								
	2. Matériels								

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 1 510 000 000 FCFA

Registre de Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable: M057400000146H

Direction & Siège Social: B.P.302, Tél.: 222 27 17 27 GAROUA - E-mail: sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de Yaoundé: B.P. 304 - Tél.: & Fax: 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA: B.P. 1699 Tél. & Fax: 233 42 46 03

Correspondant en FRANCE: GEOCOTON 29 Boulevard Raspail, 75007 Paris France: Tél. +33(0) 1 45 02 03 03 Fax: +33 (0) 1 45 02 03 00

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification



Biens d'équipements, fournitures, matériels	* FCFA par moyen de transport, par lieu de séjour en cours normal de transport et par sinistre ou évènement distinct
Transport en propre compte	* FCFA par véhicule et par sinistre ou évènement
Colis postaux, paquets poste, DHL, UPS, Chronopost, bagages accompagnés	* FCFA par personne, sinistre et/ou évènement
Déménagements de mobiliers et effets personnels des collaborateurs expatriés	* FCFA par sinistre et/ou évènement

Le reste sans changement

P.J. : Tableau additif sur les plafonds de garantie en assurance transport.

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- SDCC Douala pour information soumissionnaires
- SDCC Yaoundé pour information soumissionnaires.



Garoua, le **18 OCT 2024**
Le Directeur Général,

Alba Henri

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 1 510 000 000 FCFA

Registre de Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable: M057400000146H

Direction & Siège Social: B.P.302, Tél.: 222 27 17 27 GAROUA - E mail: sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de Yaoundé: B.P. 304 - Tél.: & Fax: 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA: B.P. 1699 Tél. & Fax: 233 42 46 03

Correspondant en FRANCE: GEOCOTON 29 Boulevard Raspail, 75007 Paris France: Tél. +33(0) 1 45 02 03 03 Fax: +33 (0) 1 45 02 03 00

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification



Limites de garantie

1. Cotons et produits dérivés

Transports 3 279 785 000 FCFA au maximum par évènement et/ou expédition terrestre, maritime et aérienne

Séjours en cours * 3 279 785 000 FCFA en premier risque par lieu de séjour en normal de transport cours normal de transport et par sinistre ou évènement distinct. La limite s'applique par magasin, entrepôt ou aire de stockage. La garantie est accordée avec abrogation de la règle proportionnelle.

2. Matériels

Biens d'équipements, fournitures, matériels

- 1 967 871 000 FCFA par moyen de transport, par lieu de séjour en cours normal transport et par sinistre ou évènement distinct.

Transport en propre compte

***32 798 000 FCFA** par par véhicule et par sinistre ou évènement

moyen de transport, par lieu de séjour en cours normal de transport et par sinistre ou évènement distinct

* FCFA par véhicule et par sinistre ou évènement

Colis postaux, paquets poste, DHL, UPS, Chronopost, bagages accompagnés

- 2 624 000 FCFA par personne, sinistre et /ou évènements

Déménagements de mobiliers et effets personnels des collaborateurs expatriés

* 6 560 000 FCFA par sinistre et/ou évènement

- Dépassement des limites

Tout dépassement inférieur ou égal à 10% de l'une des limites ci-dessus est tenu couvert , charge pour l'assuré d'en informer l'Assureur dès qu'il en a connaissance.